

TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE

**Document de travail présenté par Gaz Métro
dans le cadre du Processus d'entente négociée (PEN)
R-3693-2009**

À :

Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG)

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)

Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

Option consommateurs (OC)

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉE)

**Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
(RNCREQ)**

**Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (S.É.-AQLPA)**

TransCanada Energy Ltd. (TCE)

Union des consommateurs (UC)

Union des municipalités du Québec (UMQ)

Société en commandite Gaz Métro
Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de Gaz Métro, R-3693-2009

1 INTRODUCTION

2 Le Groupe de travail s'est entendu sur un nouveau mécanisme incitatif dont le modèle est un
3 coût de service avec des bonifications ciblées. Cette réglementation incitative est basée sur la
4 complémentarité des incitatifs et la transparence. Le mécanisme proposé, qui repose avant tout
5 sur des données réelles constatées dans le cadre du rapport annuel, devrait aussi permettre de
6 simplifier et favoriser l'allégement du processus réglementaire.

7 Le Groupe de travail soutient que l'allégement réglementaire est un but dont l'atteinte est la
8 responsabilité de toutes les parties, incluant les intervenants, le distributeur et la Régie de
9 l'énergie (Régie). Le Groupe de travail s'entend aussi sur l'importance que le mécanisme
10 proposé et le traitement réglementaire associé ne viennent pas priver les intervenants et la
11 Régie des données et informations nécessaires au suivi des actions de Société en commandite
12 Gaz Métro (Gaz Métro).

13 Tel que décrit dans le présent document, le nouveau mécanisme proposé requiert d'apporter
14 plusieurs modifications au *Guide de dépôt pour Gaz Métro* (Guide) (en vigueur au 25 octobre
15 2010). Ainsi, Gaz Métro proposerait des amendements au Guide, à l'intérieur des délais et
16 selon les directives que pourraient préciser la Régie dans sa décision finale à intervenir dans le
17 cadre du présent dossier.

18 LA CAUSE TARIFAIRE

19 La cause tarifaire sera composée d'abord, dès l'ouverture du dossier, d'une recommandation de
20 Gaz Métro sur le nombre de rencontres techniques à tenir et sur le processus approprié pour
21 traiter la cause tarifaire. Suite au dépôt de la preuve et des rencontres techniques, Gaz Métro
22 aura l'opportunité de déposer des amendements à sa preuve. Les intervenants pourront par la
23 suite faire leurs recommandations sur le processus à suivre pour le traitement de la cause
24 tarifaire. Finalement, c'est la décision procédurale de la Régie qui précisera le traitement
25 procédural réservé à l'audience publique.

26 Certains sujets, dont ceux relevant de la compétence exclusive de la Régie, tel que défini à
27 l'article 32 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, soit déterminer le taux de rendement de base,
28 déterminer la révision des méthodes d'allocation de coût, énoncer les principes généraux pour

Société en commandite Gaz Métro
Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de Gaz Métro, R-3693-2009

la détermination et l'application des tarifs ou déterminer les méthodes comptables et financières applicables, pourront par ailleurs, au besoin, être traités dans des dossiers séparés et aussi faire l'objet de rencontres techniques ou de journées de négociation au besoin. Les conclusions de ces dossiers seront intégrées dans la ou les cause(s) tarifaire(s) suivante(s).

Ainsi, le traitement des causes tarifaires pourrait éventuellement devenir moins lourd et plus rapide, ce qui pourrait permettre de revenir à l'application des tarifs au 1^{er} octobre, le tout soumis sous réserve d'ajustements potentiels par la Régie au *Guide de dépôt pour Gaz Métro*. Par ailleurs, le degré de détail de chacun des dossiers sera au moins le même qu'aujourd'hui.

LES PIÈCES CONSTITUANT LA CAUSE TARIFAIRE

Les pièces d'information générale du dossier demeureront, à l'exception des pièces du PEN qui ne feront pas systématiquement partie de chaque cause tarifaire.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE DOSSIER
Faits saillants du dossier tarifaire
Organigramme des cadres supérieurs

Les pièces sur le plan d'approvisionnement demeureront toutes, à l'exception de la pièce de prévision des transactions d'optimisation puisqu'aucune transaction ne sera prévue en début d'année. Ces pièces pourraient être modifiées ultérieurement en lien avec la mise en place d'un nouvel indicateur qui doit être discuté avec les intervenants et la Régie à l'automne 2011.

APPROVISIONNEMENTS GAZIERS
Plan d'approvisionnement gazier – Horizon 3 ans
Contrats d'approvisionnement en fourniture de gaz naturel
Contrats d'approvisionnement existants – Transport
Contrats d'approvisionnement existants – Entreposage
Demande et sources d'approvisionnement gazier
Plan d'approvisionnement
Demande totale avant interruption en fonction de la température (graphique)
Plan d'approvisionnement – Impact potentiel de la température

Société en commandite Gaz Métro
Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de Gaz Métro, R-3693-2009

APPROVISIONNEMENTS GAZIERS
Plan d'approvisionnement – Scénario favorable
Plan d'approvisionnement – Scénario défavorable
Plan d'approvisionnement – Stratégie alternative et analyse de rentabilité
Comparaison des prévisions des ventes annuelles avec les données réelles
Revenus de distribution – Scénario favorable
Sources des fournisseurs pour l'évaluation des « futures »

- 1
- 2 La preuve sur le coût de service et le revenu requis n'inclura plus les pièces sur des éléments
- 3 associés à l'ancien mécanisme tels que le revenu plafond, le partage des gains de productivité,
- 4 les facteurs exogènes et les exclusions.
- 5 Ces pièces comprennent toutefois des éléments qui demeureront essentiels dans le prochain
- 6 mécanisme et qui demeureront donc dans la preuve présentée au dossier tarifaire.

COÛTS DE SERVICE ET REVENU ADDITIONNEL REQUIS
Établissement du revenu requis
Calcul de l'ajustement tarifaire global
Évaluation du revenu net d'exploitation selon l'application du mécanisme incitatif – Période de 12 mois se terminant le 30 septembre
Tableau sur l'évolution du coût de service pour les années financières se terminant le 30 septembre
État du nombre moyen de clients, de volumes et de revenus de distribution pour la période de 12 mois se terminant au 30 septembre
Rabais à la consommation et autres
État des revenus de la fourniture, de la compression, du transport et de l'équilibrage pour la période de 12 mois se terminant au 30 septembre
Frais d'équilibrage transférés de la fourniture
Coût annuel du transport, de l'équilibrage et de la distribution pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre
Coût annuel de l'entreposage souterrain et du transport STS pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre
Sommaire des autres revenus d'exploitation pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre
Évolution des dépenses d'exploitation pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre
Dépense d'amortissement prévisionnelle – Basée sur le 5/7

Société en commandite Gaz Métro
Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de Gaz Métro, R-3693-2009

COÛTS DE SERVICE ET REVENU ADDITIONNEL REQUIS
État de l'amortissement cumulé – Selon la prévision 5/7 des immobilisations au 30 septembre
Conciliation et amortissement des frais reportés pour une période de 12 mois se terminant le 30 septembre
Détail des impôts fonciers et autres pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre
Provision pour impôts sur le revenu présumés – Exercice terminé le 30 septembre

1

2 Les pièces du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) demeureront, incluant les pièces de
3 groupe de consultation du PGEÉ, mais les pièces sur le Fonds en efficacité énergétique (FEÉ)
4 ne seront plus nécessaires étant donné son abolition.

5 Tel que convenu par les membres du Groupe de travail et conformément au plan d'action en
6 vue de la dissolution du FEÉ présenté à l'annexe 2 de la pièce Gaz Métro-1, Document 2, tous
7 les programmes et activités actuels du FEÉ seront évalués puis présentés à la Régie dans le
8 cadre de la phase 1 du dossier tarifaire 2013 afin d'obtenir l'approbation pour le transfert de
9 programmes au PGEÉ et ce, dès l'année tarifaire 2012-2013. Gaz Métro proposera, dans le
10 cadre des prochaines audiences sur le PGEÉ, des programmes et activités poursuivant les
11 mêmes objectifs que ceux du FEÉ, notamment l'innovation, et destinés aux mêmes clientèles
12 (résidentielle à faible revenu et sociocommunautaire, ou CII).

SUBSTITUTION ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
Plan global en efficacité énergétique : Horizon 3 ans
Rapports de suivi et tableaux financiers du PGEÉ

13

14 La pièce présentant le programme d'entretien préventif pour l'année à venir demeurera puisque
15 cet indice de qualité de service demeure dans le mécanisme proposé.

INDICES DE PERFORMANCE
Programme d'entretien préventif

16

Société en commandite Gaz Métro
Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de Gaz Métro, R-3693-2009

- 1 La preuve sur la grille tarifaire demeurera à l'exception des pièces sur le revenu plafond pour
2 l'année à venir.

GRILLES TARIFAIRES
Texte explicatif de la stratégie tarifaire
Tableau de fonctionnalisation – Sommaire par service
Calcul des prix du transport – Budget
Calcul des prix d'équilibrage – Budget
Calcul de la contribution – Fonds vert
Répartition tarifaire
Grilles actuelle et proposées
Comparaison des revenus et des taux actuels et proposés
Comparaison des taux actuels et proposés – Tarif D ₁ Cas types zone sud – Clients en service de fourniture de gaz naturel de Gaz Métro
Allocation du coût de service
Tableau de fonctionnalisation et de classification – Par service
Allocation du coût de service – Sommaire par service
Méthodes et calculs des facteurs d'allocation
Répartition des coûts de distribution entre les catégories tarifaires
Facteurs de répartition en pourcentage par fonctions et par tarifs
Tableau de fonctionnalisation par tarifs séparé en coûts fixes et variables
Critères de décision menant à la détermination des tarifs D ₃ et D ₄

- 3
- 4 Finalement, les pièces sur le développement des ventes, les produits financiers dérivés, les
5 investissements, la stratégie financière, la gestion des actifs et les modifications aux tarifs
6 demeureront inchangées.

DÉVELOPPEMENT DES VENTES
Rentabilité du plan de développement

7

Société en commandite Gaz Métro
Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de Gaz Métro, R-3693-2009

PRODUITS FINANCIERS DÉRIVÉS
Volumes totaux pouvant être protégés – Plafond applicable aux contrats d'échange à prix fixe

1

INVESTISSEMENT
Principes et méthode d'évaluation suivis dans l'établissement de la base de tarification
Base de tarification mensuelle pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre
Additions à la base de tarification – Prévision 5/7
Conciliation de la valeur historique et de l'amortissement cumulé des immobilisations pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre
Calcul du fonds de roulement – Étude lead (lag) pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre
Évolution du solde des matériaux et des inventaires de gaz pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre
Base de tarification mensuelle – Comparaison des moyennes mensuelles de la base de tarification

2

STRATÉGIE FINANCIÈRE
Principes et méthode d'évaluation suivis dans l'établissement de la structure de capital
Calcul du taux moyen du coût en capital pour la période se terminant le 30 septembre
Structure mensuelle du capital projeté pour la période se terminant le 30 septembre
Coût de la dette à long terme – Moyenne de 13 mois au 30 septembre
Amortissement des frais d'émission de la dette à long terme pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre
Taux effectif moyen des actions privilégiées pour la période se terminant le 30 septembre
Échéances des dettes obligataires
Calcul du coût en capital prospectif
Calcul du taux de rendement sur l'avoir des actionnaires ordinaires
Rapport – Agence de notation de crédit (DBRS)
Rapport – Agence de notation de crédit (Standard & Poor's)

3

GESTION DES ACTIFS
Mise à jour de la stratégie de gestion des actifs

4

Société en commandite Gaz Métro
Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de Gaz Métro, R-3693-2009

TEXTE DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIFS
Modifications aux dispositions tarifaires et au texte des <i>Conditions de service et Tarif</i> – Français et anglais
Texte des <i>Conditions de service et Tarif</i> – Français et anglais

LE RAPPORT ANNUEL

Le rapport annuel permettra de dégager le trop-perçu ou le manque à gagner qui sera versé dans un compte d'écart. Il permettra également de dégager l'ensemble des bonifications auxquelles Gaz Métro aura droit selon le présent mécanisme, le tout vérifié par une ou des firme(s) externe(s).

Un compte d'écart sera donc constitué des bonifications, des trop-perçus et des manques à gagner. Le solde du compte d'écart, après le paiement de la bonification à Gaz Métro, sera versé en totalité aux clients dans la cause tarifaire suivant la décision de la Régie sur le rapport annuel.

Le Groupe de travail prévoit aussi que des rencontres techniques seront nécessaires afin de répondre aux questions des intervenants et de la Régie.

LES PIÈCES CONSTITUANT LE RAPPORT ANNUEL

La preuve sur l'analyse de la performance de Gaz Métro sera légèrement modifiée. La pièce sur la différence avec le rendement de base, qui présente la part des gains de productivité que conserve Gaz Métro, sera remplacée par une pièce sur le calcul de la bonification autorisée. Cette pièce présentera les indicateurs de création de valeur et la part accordée à Gaz Métro. La pièce sur la rentabilité du développement inclura aussi les suivis *a posteriori* prévus au mécanisme.

Une pièce sera aussi ajoutée pour comparer le montant des trop-perçus, à remettre en totalité, à la bonification à récupérer des clients. Cette pièce déterminera le montant global devant être récupéré ou retourné aux clients dans la prochaine cause tarifaire.

Une pièce sur la contribution de Gaz Métro au Compte d'aide au soutien social (CASS) sera incluse pour déterminer le montant de la contribution de Gaz Métro, à partir des bonifications

Société en commandite Gaz Métro
Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de Gaz Métro, R-3693-2009

1 obtenues dans l'année. Cette pièce présentera également le rapport des réalisations du CASS
2 démontrant les montants engagés durant l'année pour l'aide aux ménages à faible revenu
3 (MFR).

4 Finalement, une pièce présentant le rapport des vérificateurs externes sur le rapport annuel
5 devra être ajoutée. Cette pièce inclura les conclusions des vérificateurs externes sur les
6 données et les constats présentés par Gaz Métro. Afin d'assurer une transparence encore plus
7 importante, les vérificateurs externes pourront aussi présenter leurs suggestions quant aux
8 modifications à mettre en place.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE
Établissement du trop-perçu/manque à gagner réalisé par service
Solde du trop-perçu à être remboursé aux clients
Établissement de la bonification autorisée (indicateurs de création de valeur) Plafonnement des dépenses d'exploitation Plafonnement des dépenses de capital Rentabilité du développement résidentiel et commercial Revenus des grands clients Revenus des transactions financières Améliorer l'efficacité de la consommation énergétique Réduire les émissions de gaz à effet de serre Injection du biométhane
État du compte d'écart (différence entre trop-perçu et bonification)
Rapport des vérificateurs sur le rapport annuel

9

10 La preuve sur l'efficacité énergétique demeurera mais n'inclura plus le rapport annuel du FEÉ.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
Établissement des frais reportés relatifs au Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)
Rapport annuel des Programmes et des activités en efficacité énergétique (PAEÉ)

11

12 La preuve sur le Compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes (CASEP) et les
13 programmes commerciaux demeurera mais les pièces sur le plan de développement seront
14 retirées puisque la même information se retrouvera dans l'indicateur de création de valeur dédié

Société en commandite Gaz Métro
Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de Gaz Métro, R-3693-2009

1 au plan de développement. De plus, la pièce sur le CASEP inclura un rapport sur les montants
2 utilisés pour favoriser la réalisation de projets où l'implantation de mesures efficaces
3 occasionne une réduction de la rentabilité en dessous du coût du capital prospectif.

SUBSTITUTION ET AUTRES PROGRAMMES D'AIDE
Bilan de l'utilisation du Compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes (CASEP) et sur le développement efficace
Rapport détaillé des programmes PRC et PRRC ainsi que du programme acquisition de la clientèle mazout

4

5 Toute la preuve sur l'information générale du dossier, les résultats financiers, les indices de
6 qualité de service (qui inclurait un indice sur le contrôle de la végétation), la base de tarification,
7 la structure financière, les approvisionnements, l'impôt sur le revenu, les produits financiers
8 dérivés, les tarifs et la base de données demeurera.

9 Également, les suivis relatifs aux projets de développement, les suivis de décision ainsi que les
10 pièces confidentielles sur les rapports financiers continueront d'être déposés.

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE DOSSIER
Sommaire exécutif sur les résultats financiers
Organigramme au 30 septembre – Groupe corporatif
Liste des administrateurs de Gaz Métro, inc. au 30 septembre
Liste des dirigeants de Gaz Métro, inc. au 30 septembre

11

12 Puisque la performance de Gaz Métro sera évaluée avec des données réelles, rendues
13 disponibles dans le cadre du rapport annuel, l'information comptable que l'on retrouve à la pièce
14 Gaz Métro-13, Document 2, aux pages 6 à 9 (R-3752-2011), qui détaillent les coûts de
15 distribution sera désormais présentée dans le cadre des rapports annuels, ce qui permettra un
16 meilleur suivi entre les données de la cause tarifaire et les résultats de fin d'année.

Société en commandite Gaz Métro
Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de Gaz Métro, R-3693-2009

RÉSULTATS FINANCIERS
Rapport financier non consolidé de Société en commandite Gaz Métro aux 30 septembre
États financiers non consolidés, balance de vérification et rapport de mise en marché pour l'exercice financier se terminant le 30 septembre
Comparaison des résultats réels de l'activité réglementée avec le budget
État des résultats reclassifié de l'activité réglementée
Reclassification de l'état des résultats

1

2 Dans l'ensemble, les indices de qualité de service du mécanisme incitatif précédent sont
3 maintenus. Toutefois, un indice est retiré, trois autres sont modifiés et deux indices sont
4 ajoutés.

INDICES DE MAINTIEN DE QUALITÉ DE SERVICE
Sommaire des résultats des indices de maintien de la qualité de service Entretien préventif et contrôle de la végétation (graphique) Rapidité de réponse aux urgences (graphique) Rapidité de réponse aux appels téléphoniques (graphique) Fréquence de lecture des compteurs (graphique) ISO 14001 Élaboration d'une stratégie globale menant à la certification BNQ 21000 Satisfaction de la clientèle des tarifs D ₁ , D ₃ et D _M (rapport) Satisfaction de la clientèle des tarifs, D ₄ et D ₅ (rapport) Procédure de recouvrement et d'interruption de service Partage de l'information

5

BAS E DE TARIFICATION
Base de tarification mensuelle
Comparaison des moyennes et des soldes d'ouverture de la base de tarification entre les prévisions et les résultats
Additions à la base de tarification
Sommaire de la valeur historique et de l'amortissement cumulé des immobilisations au 30 septembre
Calcul de l'encaisse selon les résultats de l'étude « lead/lag »

6

Société en commandite Gaz Métro
Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de Gaz Métro, R-3693-2009

STRUCTURE FINANCIÈRE	
Calcul du taux moyen du coût en capital	
Coût de la dette à long terme	
Taux effectif moyen des actions privilégiées pour la période se terminant le 30 septembre	

1

REVENUS ET COÛTS D'APPROVISIONNEMENT	
Analyse comparative du nombre moyen de clients, des volumes et des revenus	
Coûts réels d'équilibrage transférés au dossier tarifaire	
Coût annuel du transport, de l'équilibrage et de la distribution	
Demande et sources d'approvisionnement gazier	
Examen des transactions effectuées à partir des outils de transport et d'équilibrage	
Calcul du taux d'allègement du tarif de transport	

2

COMPTES DE NIVELLEMENT	
État des comptes de nivellement imputés à l'état des résultats	
Évolution du compte de nivellement de la température	
Évolution du compte de nivellement des charges financières	
Évolution du compte de nivellement du gaz perdu	
Calcul du compte de frais reportés annuel relatif à la redevance au Fonds vert	
Redevance non perçue du 1 ^{er} octobre au 31 décembre	
Compte de frais reportés annuel	

3

IMPÔT SUR LE REVENU	
Provision pour impôts sur le revenu présumés	
Rapport des vérificateurs sur l'impôt présumé et la taxe sur le capital présumée	

4

PRODUITS FINANCIERS DÉRIVÉS	
Rapport annuel de performance : produits financiers dérivés (D-2011-214)	

5

Société en commandite Gaz Métro
Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de Gaz Métro, R-3693-2009

TARIF
Prix et taux exigés au cours de l'année
Prices in effect during the year

1

BASE DE DONNÉES
Mise à jour des données historiques de Gaz Métro

2

3 En sus de toutes les pièces mentionnées précédemment, le mécanisme proposé permet
4 l'addition de toute pièce ou information jugée pertinente par la Régie ou émise de façon
5 volontaire par Gaz Métro et ce, autant dans le cadre des causes tarifaires que des rapports
6 annuels.

7 **CONCLUSION**

8 Le Groupe de travail est d'avis que le mécanisme proposé, un coût de service avec des
9 bonifications ciblées, pourrait permettre d'alléger le traitement réglementaire, tout en assurant la
10 transparence de Gaz Métro.